



LES RÉSULTATS DE LA MAMMOGRAPHIE

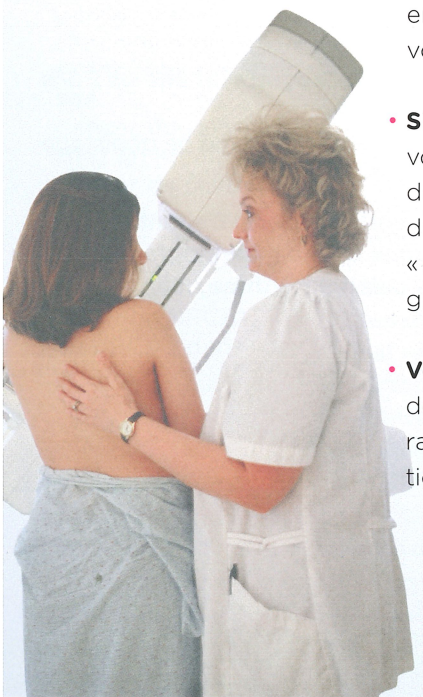


50 > 74
ans

Une mammographie de dépistage est recommandée tous les 2 ans.

Cet examen, pris en charge à 100 % par l'assurance maladie sans avance de frais bénéficie d'une double lecture des clichés radiologiques.

- **À partir de 50 ans une invitation à réaliser une mammographie vous est envoyée** par la structure de gestion en charge des programmes de dépistage des cancers de votre département.
- **Si vous n'avez pas reçu votre invitation** ou ne l'avez plus, vous pouvez téléphoner à la structure de gestion de votre département ou bien demander à votre médecin traitant de vous prescrire une mammographie en précisant «mammographie de dépistage organisé», ou «mammographie avec double lecture».
- **Vous prenez rendez-vous auprès d'un radiologue** agréé de votre choix (liste jointe avec l'invitation). Au centre de radiologie, vous bénéficiez d'un examen clinique (palpation) et d'une mammographie de dépistage.



Si aucune anomalie n'est suspectée suite à la lecture du radiologue

- les clichés de la mammographie sont normaux et sont adressés à la structure de gestion en charge du dépistage des cancers du département pour une seconde lecture.

Si aucune anomalie n'est détectée à la première ni à la seconde lecture,

- votre mammographie est normale et vous serez réinvitée 2 ans plus tard pour réaliser une nouvelle mammographie de dépistage.

Si une anomalie est suspectée:

- à l'issue de la première lecture, OU après la 2^e lecture, le Radiologue fera des examens complémentaires (clichés supplémentaires, échographie, biopsie...);
- ces examens sont pris en charge aux conditions habituelles de remboursement par l'assurance maladie.



Dans tous les cas vous et votre médecin traitant recevrez un compte rendu vous informant des résultats